

# RÉCUPÉRATION DES SAPINS DE NOËL

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre récupère les sapins de Noël naturels. Pour ce faire, vous devez procéder de la façon suivante :



- Les sapins peuvent être disposés, ***couchés***, à côté de votre bac brun et ce, peut importe la collecte des matières organiques.
- Maximum 6 pieds de haut. Si votre sapin est plus grand que 6 pieds, ce dernier devra être coupé.
- Votre sapin devra être dépourvu de toutes décoration